

obligatoires devraient être permises si, comme le prévoit la loi actuelle, des redevances étaient payées aux détenteurs du brevet. Les mêmes arguments s'appliquent aux dispositions de l'ALENA, qui devraient être rejetées dans tous les cas.

LES LICENCES OBLIGATOIRES, LE PRIX DES MÉDICAMENTS ET L'AVENIR DU RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE

L'octroi canadien de licences obligatoires pour les produits pharmaceutiques — adopté en 1969, affaibli en 1987 et qui doit être éliminé selon le projet de loi C-91 — devait faire baisser le prix des médicaments au Canada. Des études datant de 1969 montrent que ceux-ci étaient parmi les plus élevés du monde. L'hypothèse simple du système — qui, en pratique, s'est révélée être tout à fait vraie — était que la participation au marché des producteurs de médicaments génériques ferait baisser le prix des médicaments.

Des études montrent que les prix ont constamment baissé tandis que le nombre de médicaments disponibles identiques augmentaient, avec en moyenne des économies qui passent d'environ 20 p. 100, quand deux compagnies offrent le même produit, à 50 p. 100 quand quatre compagnies ou plus offrent le même produit. Le rapport du groupe de travail interministériel du